

# Requête à la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique

Autor(en): **Diethelm, Max / Villiger, Edwin**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Eidgenössische Sängszeitung = Revue de la Société fédérale de chant**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1043764>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Requête à la Conférence suisse des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique

A la Conférence suisse  
des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique  
Palais Wilson  
rue des Pâquis 52  
1211 Genève 14

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Le fait de vouloir développer la culture de la musique et du chœur suisses sur une base plus élargie, conduit obligatoirement à la question de l'incorporation graduelle du chant et de la musique scolaires dans le programme d'éducation de notre jeunesse.

La Société fédérale de chant s'adressa au début de cette année aux autres associations chorales suisses, afin de favoriser la pratique de la musique auprès de notre peuple. Les institutions les plus en vue des milieux musicaux de notre pays, et plus spécialement les commissions pédagogiques les plus représentatives, se groupèrent avec ces associations chorales. Ainsi fut fondé le 26 juin 1970 à Zurich le Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école. Les institutions qui en font partie figurent sur une annexe à cette lettre.

Ce Comité prend donc la liberté d'adresser une requête à votre Conférence, dans laquelle il expose en détail l'objet de sa demande et formule quatre postulats qu'il recommande tout spécialement à votre bienveillant examen.

Les membres du bureau du Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école se feraient un plaisir si une délégation de votre Conférence pouvait se déclarer d'accord de discuter en commun notre requête, ainsi que les postulats, et de fixer les démarches ultérieures.

Le Comité suisse pour le renouveau de la musique à l'école espère que votre Conférence prêtera toute son attention à son problème, qui est également celui des institutions qui en font partie.

Le Comité vous remercie d'avance de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Président, Messieurs, à l'expression de sa meilleure considération.

22 décembre 1970

Comité suisse pour le renouveau  
de la musique à l'école

*Max Diethelm*      *prof. Edwin Villiger*